

1968

Lettre du Contre-Amiral Ribourt au Ministre de la Marine de France — (28-VIII-1876)

António Brásio

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/angolavol2>

Recommended Citation

Brásio, A. (Ed.). (1968). Lettre du Contre-Amiral Ribourt au Ministre de la Marine de France. In *Angola: 1868-1881*. Pittsburgh, PA: Duquesne University Press.

This 1876 is brought to you for free and open access by the Spiritana Monumenta Historica at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Angola:1868-1881 by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

LETTRE DU CONTRE-AMIRAL RIBOURT
AU MINISTRE DE LA MARINE DE FRANCE

(28-VIII-1876)

SOMMAIRE — *Renseignements sur la mission catholique de Lândana.*
— *Prospection sur son développement.* — *Projet de mission pour les filles du pays.* — *Gage de l'influence française dans toute cette région.*

Frégate «Venus», en mer, le 28 août 1876.

Monsieur le Ministre,

.....

Je ne dois point terminer, Monsieur le Ministre, sans vous parler de ma dernière visite à la Mission de Lândana. Cette Mission, fondée depuis trois ans seulement, en est encore à ses débuts; cependant l'aspect des travaux entrepris, l'ordre et l'économie qui m'ont paru régner partout, m'ont fait concevoir une opinion très favorable sur l'avenir qui lui est réservé.

Les terrains, achetés dans le principe, étaient assez restreints, ils se sont augmentés d'une manière notable par des acquisitions successives, et la Mission possède aujourd'hui en toute propriété un espace d' 1/2 lieue en tous les sens, renfermant dans ses limites le mont St. Pierre et presque tout le littoral de la baie de Lândana.

Après les dépenses d'achat sont les premiers travaux, qui ont absorbé la plus grande partie des ressources, aussi les édifices ne sont-ils pas encore bien importants; cependant on aperçoit, groupées près de la porte d'entrée, une chapelle en bois

assez spacieuse et 4 maisons dont l'une a un étage. Ces dernières constructions sont affectées au logement du personnel et aux dépendances.

Le personnel se compose de trois Pères et de deux Frères de la Congrégation du St. Esprit, qui donnent leurs soins à une trentaine d'enfants. Parmi ceux-ci, il y a quelques fils de Chefs des environs, mais le plus grand nombre de ces enfants proviennent du Congo, où ils sont vendus sinon par leurs parents, du moins par ceux à qui ils ont été donnés en gage. Les enfants acquièrent ainsi une valeur vénale, qui varie de 75 à 80 francs. C'est généralement à ce prix que la Mission se les procure et quand les ressources dont elle dispose ne seront plus employées à des installations urgentes, elle compte consacrer chaque année une somme importante au rachat de ces petits esclaves. Enfin lorsque les conditions de sécurité, si nécessaires pour le succès de l'oeuvre qu'il poursuit, seront suffisamment établies, le R. P. Duparquet a l'intention d'appeler près de lui des Soeurs, qui travailleront sous sa direction à la régénération des jeunes-filles de ce pays. Il ne doute pas que les dernières affaires de Lândana n'aient pour résultat de hâter beaucoup ce moment.

En visitant cet établissement, j'ai été heureux de constater que le français était la seule langue enseignée et que tout autre langage était sévèrement interdit dans l'enceinte de la Mission; sous ce rapport le R. P. Duparquet a des idées parfaitement arrêtées et il ne dépendra pas de lui que le français ne devienne la langue de toute la contrée. Une seule chose paraît le préoccuper, c'est le sort réservé dans l'avenir au territoire, sur lequel il est venu déployer sa sollicitude et son dévouement; il souhaiterait vivement que cette petite colonie française fût placée sous le protectorat de la France, de manière à être mise à l'abri de l'éventualité d'une occupation étrangère, ainsi que les Anglais, paraît-il, viennent de faire pour le petit roi de St. Antoine, à l'embouchure du Zaïre. Cette préoccu-

pation de la part du R. P. Duparquet se comprend très bien, mais il est impossible en ce moment de préjuger la solution qui sera donnée à cette question.

En résumé, la Mission de Lândana me paraît établie dans d'excellentes conditions, je la crois destinée à étendre l'influence française dans des pays riches, qui sont peut-être appelés à un grand avenir par le voisinage du Congo, et à ce titre, je proposerait à Votre Excellence de lui accorder, sur les fonds de réserve du Gabon, une somme de 2000 francs, pour aider à son prompt développement.

Je suis, avec un profond respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très-obéissant serviteur

Le C. Amiral

Commandant en Chef de la D. N. de l'Atlantique Sud

s) *Ribourt*

AMM — BB⁴ 1060 — Document original.